



Carcassonne le 17 décembre 2019

Le Président du Conseil départemental

à

Madame, Monsieur le Maire,

POLE DES SOLIDARITES
Direction de l'Autonomie

Service aide Sociale Générale
Affaire suivie par Alice Belmonte
Tél : 04.68.11.69.23
Fax : 04.68.11.68.98
asg@aude.fr

Objet : procédure de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23 octobre 2018, je vous informais que nos services travaillent à la mise à disposition d'un formulaire de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en ligne. Il sera disponible début 2020.

De fait, ces demandes dématérialisées, disponibles sur le site internet du Département, seront déposées auprès des services départementaux et non plus auprès des mairies, CCAS ou CIAS.

Aussi, à des fins d'harmonisation des procédures pour les usagers, il a été validé en session du conseil départemental du 17 décembre 2019 que le dépôt en mairie, CCAS ou CIAS ne sera plus requis pour les demandes d'APA, qu'elles soient en ligne ou papier.

Cette évolution a été intégrée dans le cadre d'une révision du Règlement Départemental d'Aide Sociale, consultable sur le site « aude.fr ».

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'Autonomie

Audrey DI MAJO